



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer**

SECTAM

Service Énergie Climat Transports et Aire Métropolitaine

Pôle Déplacements Durables et Transports

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEOGATION
Arrêté du 16 avril 2021 (date d'application le 1^{er} mai 2021)
relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes

Transporteur	
Raison sociale :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Tél :	Courriel : @
Demande suivie par :	

Marchandise(s) transportée(s)
DESIGNATION :

Départ / chargement / Déchargement / Intervention			
	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
Lieu(x) de départ			
Lieu(x) de chargement			
Lieu(x) de déchargement			

Département(s) d'arrivée	
N° DEPARTEMENT	NOM DU DEPARTEMENT

**Article 5-II de l'arrêté du 16 avril 2021
Dérogação préfectorale à titre temporaire dans le cadre de :**

Cochez la case concernée

Véhicules transportant des marchandises pour répondre à des besoins indispensables ou urgents à la suite d'un événement imprévu, tels qu'une panne ou une avarie bloquante dans un établissement recevant du public de première à quatrième catégorie, un navire professionnel ou un site de production

Véhicules assurant l'approvisionnement de centres de distribution menacés de pénurie en raison d'un événement imprévu ou d'un contexte temporaire lié à une situation imprévue

Véhicules transportant des marchandises nécessaires au fonctionnement en service continu de certains services ou unités de production, tels que définis en annexe II de l'arrêté du 16 avril 2021¹

Véhicules transportant des marchandises qui contribuent à l'exécution de services publics afin de répondre à des besoins collectifs immédiats ou qui concourent à des travaux ou des opérations pour lesquelles la sécurité et l'ordre public justifient que ces véhicules circulent pendant une période d'interdiction de circulation

Véhicules qui assurent l'approvisionnement en linge propre et l'évacuation du linge sale des structures hôtelières d'une capacité d'au moins 200 chambres par structure, y compris lorsque la collecte ou la livraison de linge concernent plusieurs hôtels implantés sur une même unité d'accueil, telle que parc d'attraction ou centre de vacances

Véhicules transportant des aliments composés pour animaux dans les élevages

Véhicules transportant des marchandises issues ou nécessaires à une unité de production manufacturière fonctionnant certains samedis, dimanches ou jours fériés, à l'exclusion des transports de marchandises dangereuses, lorsque le demandeur justifie que le stockage de ces marchandises sur le site de production n'est pas possible pour des raisons techniques ou de viabilité économique²

Véhicules qui assurent le pré ou le post acheminement de marchandises transportés par voie fluviale ou ferroviaire³

-
- 1 Lorsqu'elles portent sur le transport de marchandises dangereuses, ces dérogations sont instruites et délivrées selon les modalités définies à l'annexe III de l'arrêté du 16 avril 2021
 - 2 La dérogation est limitée à un rayon maximum de 50 kilomètres autour du site de production et doit permettre de résoudre l'impossibilité de stockage
 - 3 Limité dans un rayon maximum de 150 kilomètres à partir du terminal fluvial ou ferroviaire intermodal concerné

Liste des documents à fournir par le demandeur

- Le formulaire de demande de dérogation dûment remplie et signé par l'entreprise
- La photocopie de la carte grise pour chacun des véhicules concernés par la demande de dérogation
- Si les véhicules concernés nécessitent un agrément, joindre le document justificatif
- Une copie du contrat ou de la convention justifiant du caractère exceptionnel de la demande faisant apparaître :
 - les conditions d'intervention,
 - la date de signature de la convention ou du contrat,
 - le nom des signataires et leur qualité au sein des entreprises concernées,
 - le cachet des entreprises concernées.